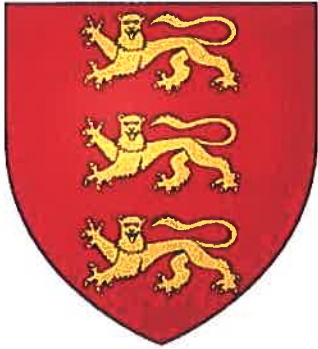


05 53 63 55 00



Villefranche de Lonchat



LIVRET D'ACCUEIL

ACCUEIL DE JOUR ITINERANT



Les Jardins **d'Iroise**

de Lamothe Montravel

1. Votre journée à l'accueil de jour

Votre (vos) journée(s) d'accueil : **de 10h00-10h3 à 16h00-16h30**

Les **lundis** et **mercredis Villefranche de Lonchat**

Les **mardis** et **vendredis à la salle des fêtes de Saint Seurin de Prats**

1.1. Convivialité et échanges

La première chose que nous cherchons à faire à l'accueil de jour est de vous permettre de passer une bonne journée.

L'accueil de jour permet de se retrouver chaque semaine. Petit à petit, chacun prend ses habitudes, les participants apprennent à se connaître, l'équipe veille à vous accompagner dans la bonne humeur tout au long de la journée. Sortir de la maison, pour se retrouver, échanger et faire des choses ensemble, profiter d'une ambiance conviviale et de la bonne humeur générale : c'est aussi ça le but de votre accueil de jour.

1.2. Activités

Après le temps d'accueil à l'arrivée, autour d'un café, d'un biscuit, d'une discussion conviviale, un temps d'atelier thérapeutique est proposé chaque matin. Cette activité s'adapte aux capacités, aux possibilités, aux envies de chaque participant. Ainsi, les activités proposées peuvent être multiples (cuisine, jeux de mémoire, groupe de discussion, écoute musicale, gymnastique douce etc.)

Après le temps du déjeuner puis de repos, une nouvelle activité, sur le même principe que celle de la matinée, est proposée chaque après-midi.

Puis vient le temps d'une nouvelle discussion de groupe autour d'une collation, et le temps du départ.

Des aides techniques spécifiques à la prise alimentaire, aux transferts et à la marche peuvent vous être conseillées et demandées pour un meilleur accompagnement lors de la journée d'accueil de jour.

1.6. Transport

Le transport entre votre domicile et le lieu d'accueil peut être assuré par vos soins ou par l'équipe du service, et ce sans surcoût financier.

Pour des raisons d'adaptation de l'accompagnement, il est néanmoins souhaitable que le trajet vers le lieu d'accueil ou vers le domicile ne dépasse pas une demi-heure. De plus le règlement de fonctionnement qui vous a été remis précise les conditions de faisabilité du transport par l'équipe du service.

2. Les objectifs de l'accueil de jour

Pour la personne accueillie :

L'accueil de jour vise à préserver le plus longtemps possible l'autonomie physique et psychique (capacités restantes).

Pour la famille et les aidants :

L'accueil de jour permet de retrouver du temps pour soi : de se reposer, d'avoir des activités personnelles.

L'équipe est aussi là, à votre écoute, pour vous guider autant que possible dans l'accompagnement de votre proche.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Version révisée 2007

